

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

14 JANVIER 2020
17h30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 14 janvier 2020, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Colleen Feeney, Conseillère Siège 3
 Madame Maria Torres, Conseillère Siège 4

Absents: Monsieur Dino Mazzone, Conseiller Siège 1
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère Siège 2

Aussi présent: Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur Beny Masella, Maire, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Un résidant y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20200114-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 17h55.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du lundi 14 janvier 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20200114-002

3. Adjudication d'une émission d'obligations pour un emprunt de 6 581 000 \$ (27 janvier 2020)

ATTENDU que, conformément aux règlements 2009-004, 2012-004, 2012-009, 2014-006 et 2019-001, la Ville de Montréal-Ouest entend émettre une série d'obligations, à raison d'une par échéance annuelle, durant le terme d'un emprunt échelonné sur cinq ans;

ATTENDU que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 6 581 000\$ à dater du 27 janvier 2020;

ATTENDU que le ministère des Finances a reçu sept (7) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C 19):

Montant Taux offert Échéance

1- MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

\$ 381 000	1,95000 %	2021	
390 000	2,00000 %	2022	
399 000	2,05000 %	2023	
409 000	2,10000 %	2024	
5 002 000	2,15000 %	2025	(\$ 4 583 000 à refinancer)

Prix: 98,61250 Coût réel (%): 2,47152

2- **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

\$ 381 000	2,00000 %	2021	
390 000	2,05000 %	2022	
399 000	2,10000 %	2023	
409 000	2,15000 %	2024	
5 002 000	2,20000 %	2025	(\$ 4 583 000 à refinancer)

Prix: 98,78700 Coût réel (%): 2,47938

3- **CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE**

\$ 381 000	2,00000 %	2021	
390 000	2,05000 %	2022	
399 000	2,10000 %	2023	
409 000	2,15000 %	2024	
5 002 000	2,20000 %	2025	(\$ 4 583 000 à refinancer)

Prix: 98,71900 Coût réel (%): 2,49595

4- **VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

\$ 381 000	2,00000 %	2021	
390 000	2,05000 %	2022	
399 000	2,10000 %	2023	
409 000	2,15000 %	2024	
5 002 000	2,20000 %	2025	(\$ 4 583 000 à refinancer)

Prix: 98,68800 Coût réel (%): 2,50351

5- **MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION**

\$ 381 000	2,05000 %	2021	
390 000	2,10000 %	2022	
399 000	2,15000 %	2023	
409 000	2,20000 %	2024	
5 002 000	2,35000 %	2025	(\$ 4 583 000 à refinancer)

Prix: 99,22500 Coût réel (%): 2,50953

6- **VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

\$ 381 000	2,00000 %	2021	
390 000	2,10000 %	2022	
399 000	2,15000 %	2023	
409 000	2,20000 %	2024	
5 002 000	2,25000 %	2025	(\$ 4 583 000 à refinancer)

Prix: 98,85986 Coût réel (%): 2,51129

7- **BMO NESBITT BURNS INC.**

\$ 381 000	2,00000 %	2021	
390 000	2,05000 %	2022	
399 000	2,10000 %	2023	
409 000	2,15000 %	2024	
5 002 000	2,20000 %	2025	(\$ 4 583 000 à refinancer)

Prix: 98,61400 Coût réel (%): 2,52157

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels montre que l'offre provenant de MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. s'avère être la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- 2) Que l'émission d'obligations au montant de 6 581 000\$ de la Ville de Montréal-Ouest soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.
- 3) Que demande soit faite au soumissionnaire choisi de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

4) Que la Trésorière soit autorisée à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » afin que CDS puisse procéder au transfert de fonds conformément aux exigences légales et aux termes de chaque obligation émise.

Adoptée à l'unanimité.
20200114-003

4. Concordance et amendement des règlements d'emprunt

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montréal-Ouest souhaite émettre une série d'obligations pour un montant total de 6 581 000 \$ à compter du 27 janvier 2020:

Règlement n°	Montant emprunté (\$)
2009-004	1 756 600
2012-004	76 000
2012-009	863 900
2014-006	(PIQM 525051/52) 407 900
2014-006	676 600
2019-001	(PRIMEAU 2025007) 1 020 300
2019-001	1 779 700

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que les règlements d'emprunt identifiés au préambule de la présente résolution soient amendés, dans la mesure requise, afin qu'ils soient conformes aux stipulations suivantes, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations qui est spécifié en regard de ces règlements compris dans l'émission de 6 581 000\$:

- 1) Les obligations, à raison d'une par échéance, seront datées du 27 janvier 2020.
- 2) Les intérêts seront payables semi-annuellement le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année.
- 3) Les obligations seront signées par M. Beny Masella, Maire, et Mme Valentina Maria Todoran, Trésorière.
- 4) Ces obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») et seront déposées auprès de CDS.
- 5) Pour effectuer les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par transfert électroniques de fonds, CDS est autorisée à prélever directement les sommes requises dans le compte suivant: RBC Banque Royale, Succursale Montréal-Ouest, 26 avenue Westminster Nord, Montréal-Ouest, Qc H4X 1Z2.
- 6) CDS agira comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer au nom et à l'égard de ses adhérents, tel que prévu au protocole d'entente signé entre CDS et le ministre des Affaires municipales du Québec.
- 7) En outre, la Ville mandate CDS pour agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que permis par la loi, et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.
- 8) Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., chapitre D-7).

Adoptée à l'unanimité.
20200114-004

5. Échéance de l'emprunt

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest, aux fins d'un emprunt au montant total de 6 581 000\$, émette des obligations pour un terme plus court que celui prévu dans les règlements d'emprunt couverts par cette émission, soit un terme de cinq (5) ans à compter du 27 janvier 2020, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (R.L.R.Q., chapitre D 7).

2) En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, que chaque émission subséquente s'applique seulement au solde ou à une partie du solde dû sur l'emprunt prévu aux règlements 2009-004, 2012-004, 2012-009, 2014-006 et 2019-001.

Adoptée à l'unanimité.
20200114-005

6. Nomination permanente – préposé à l'entretien

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que M. Darrell Kimble soit nommé préposé à l'entretien (classe 3) à compter du 15 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.
20200114-006

7. Période de questions du public

À 18h05, M. le Maire nota le début de la période de questions.

8. Levée de la séance

À 18h06, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20200114-007

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20200114*